



TNCDC

TABLE NATIONALE

DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU

ÉTAT DE SITUATION

COVID-19

13 mai 2020

(37 CDC présentes de 11 régions
différentes)

MOT DE BIENVENUE ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La TNCDC organise une rencontre hebdomadaire à la demande des CDC. La rencontre est enregistrée et sera disponible pour les membres du réseau.

Les objectifs de la rencontre sont de :

- + Transmettre de l'information pertinente pour le réseau et les organismes communautaires
- + Identifier des problématiques ou des questions pour lesquelles on souhaite obtenir des réponses plus précises
- + Partager les actions mises en place un peu partout et définir le rôle que jouent les CDC
- + Dégager les suites à donner pour les prochains jours/semaines

POINTS D'INFORMATIONS

+ *Mise à jour du centre de documentation :*

Le centre de documentation de la TNCDC a été mis à jour, notamment avec la section sur « L'après COVID-19 » et deux vidéos qui présentent deux programmes. Les documents des analyses et des annonces gouvernementales ont eux aussi été mis à jour et ajoutés sur la page Web.

Dans le contexte de la relance des groupes communautaires dans les prochains mois, nous vous invitons à partager avec nous vos outils afin de les partager.

+ *Rappel déroulement des rencontres*

Comme annoncé le 6 mai dernier, nous tentons une nouvelle formule d'horaire afin de concentrer nos rencontres sur une seule journée.

- 13h00 à 14h00 : Soutien pour les nouvelles directions ou aux CDC ayant des questions précises ou besoin d'un soutien direct
- 14h00 à 15h00 : Rencontre principale, points d'information de l'équipe et discussion avec les membres
- 15h00 à 16h00 : Rencontre d'échange sur des thématiques spécifiques (sujets annoncés la veille ou dans l'infolettre du lundi)
- 16h00 à 18h00 : Échanges informels sous la forme d'un 5 à 7

Nous travaillons fort afin de trouver le meilleur moyen pour vous informer et échanger avec vous. Nous nous adaptons bien évidemment de semaine en semaine à la lumière des nouvelles informations que nous recevons. En ce sens, vos commentaires face à la formule que nous adoptons sont les bienvenus.

+ *Rencontre des agents*

Puisque nous n'avons pas pu faire de rencontre des agents dans le mois d'avril, nous tenions à créer un espace de discussion pour les agentes et agents des CDC. En ce sens, nous avons prévu un moment de 16h à 18h le 14 mai afin de les entendre. Cette première rencontre a pour objectif de connaître les enjeux qu'ils vivent sur le terrain et leurs besoins de formation ou d'échanges pour les prochaines semaines.

+ *Campagne Engagez-Vous*

Dans le contexte où les campagnes de revendications ont été mises sur pause pendant le début de la crise, elles prévoient une relance à l'automne. En ce sens, une rencontre entre le comité de coordination d'Engagez-Vous, de CA\$\$\$H et Les droits ça se défend a eu lieu le mois passé. Il a été proposé, dans l'objectif d'éviter la multiplication des communications aux membres et aux groupes, de réaliser une action unitaire.

Toutefois, la TNCDC doute de l'efficacité d'actions communes, puisque l'objectif même de la campagne Engagez-Vous est d'unir tous les secteurs d'intervention du milieu communautaire. D'autant plus que les CDC sont multisectorielles, il est d'autant plus pertinent de ne recevoir que d'une seule campagne les communications.

Enfin, les membres réitèrent leur adhésion à la campagne Engagez-vous principalement, bien que certains de leurs membres participent aussi à d'autres campagnes. Les CDC précisent également que l'automne risque d'être très chargé et qu'il faut faire attention à ne pas les surcharger. Ainsi, on privilégie toujours la campagne multisectorielle et unitaire.

+ *Gestion du programme de soutien financier (SACAIS/TNCDC) :*

L'avenant aux protocoles est toujours en préparation afin de faire une modification à l'effet de relever le seuil pour la production d'états financiers audités à 150 000\$ de subventions gouvernementales plutôt que 100 000\$. Nous n'avons pas d'échéance à court terme. De même, la répartition du financement 2020-2021 est toujours à l'étude. On espère une confirmation d'ici la fin juin. Nous souhaitons pouvoir faire un seul avenant aux protocoles pour l'audit et pour le rehaussement de financement.

+ *Observatoire sur les impacts de la crise (RQ-ACA/TNCDC) :*

L'offre d'emploi est toujours en circulation. On attend toujours des confirmations du MTESS pour un soutien gouvernemental important. Nous sommes optimistes pour le moment.

+ *Gains OCASSS pour la reddition de compte*

Il semble que la mobilisation des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux a porté ses fruits. Le MSSS est revenu sur les modalités de la reddition de compte qui ne sera plus exigée au 30 septembre, mais plutôt 4 mois après la levée de l'état d'urgence sanitaire. Cette confirmation du MSSS incite les autres regroupements nationaux à interpeller de nouveau leur ministère pour arrimer leur reddition de compte à ces modalités. Une rencontre du comité intersectoriel de l'ACA a été convoquée à cet effet la semaine prochaine. À suivre donc !

+ *Budget 2020-2021 et programmes de soutien financier (RQ-ACA)*

Plusieurs regroupements ont partagé des informations à l'effet que des programmes de soutien financier de projets ont été mis sur la glace pendant la crise et pour plusieurs, il n'y aura pas possibilité de soutien par projets cette année. Les groupes communautaires touchés par le non-renouvellement des programmes de projets qui constitue une grande partie de leur financement annuel (groupes en environnement, en immigration et en relations internationales), de même que les secteurs s'attendant à un rehaussement cette année (40 M\$ en santé et services sociaux et 10 M\$ pour les groupes familles par exemple) sont préoccupés. À cet effet, une rencontre d'urgence a été demandée par le RQ-ACA avec la direction générale de la solidarité sociale et de l'action

communautaire et la direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire. La rencontre aura lieu le 19 mai.

+ *Front commun pour la transition écologique – Projet Québec ZéN*

Dans le cadre d'une rencontre avec le Collectif des partenaires pour le développement des communautés, la TNCDC a échangé avec le Front commun pour la transition écologique qui était venu présenter son projet « Québec Zéro Émission Nette ». Dans le contexte d'une relance économique à prévoir, nous pensons qu'il serait favorable de bâtir des solidarités avec le mouvement écologique pour que ladite relance se fasse sous le signe de la transition écologique et pour une meilleure justice sociale. La TNCDC invitera le Front commun à venir présenter son projet aux CDC lors d'une rencontre hebdomadaire éventuelle.

+ *Chantier de l'économie sociale*

Le Chantier de l'économie sociale est à inscrire l'économie sociale dans le projet de relance économique du Québec. Il a lancé une démarche « **Osons la solidarité** » afin de déposer au gouvernement québécois des propositions de relance audacieuse en cohérence avec les mouvements sociaux. L'idée serait de déposer conjointement des propositions phares pour le budget 2020-2021 qui sera redéposé en juin prochain. Charles Gagnon du Chantier a été invité par la TNCDC pour avoir un moment d'échange avec notre réseau à cet effet lors de la rencontre hebdomadaire du 20 mai prochain.

Il semblerait que malgré le contexte actuel les investissements et le **Plan d'action gouvernemental en économie sociale** (PAGES) demeurent d'actualité. Des annonces seraient à venir prochainement à propos du PAGES...

Par ailleurs, lors d'une rencontre avec Marie-Eve Proulx, ministre déléguée au développement économique régional du ministère de l'Économie et de l'Innovation, des **orientations gouvernementales** ont été avancées. Si le gouvernement prévoit déjà la gestion d'une crise des finances publiques en plus d'une crise économique et de la crise sanitaire, l'économie sociale pourrait être appelée à jouer un rôle dans la réorganisation des services aux personnes, particulièrement dans les domaines de la santé, ou dans le développement de marchés locaux, notamment de matériels et équipement par exemple.

Le Chantier de l'économie sociale, qui est fiduciaire du fonds pour le programme de préparation à l'investissement (PPI) a annoncé que les dépôts de projets sont terminés du fait qu'il y a actuellement plus de demandes déposées que de soutien financier disponible. Au final, seulement 2 ou 3 CDC auront déposé, essentiellement pour soutenir le développement de projets d'immobiliers collectifs.

+ *Sondage sur l'utilisation des technologies (UQAM/RQIIAC/TNCDC) :*

Un rappel du sondage à compléter vous a été envoyé avant cette rencontre. Il est important de le compléter pour trois raisons principalement : pour connaître quelles sont les technologies numériques que vous utilisez, pour connaître les changements que la crise actuelle a engendrés dans vos pratiques et finalement pour mesurer les impacts sur la concertation et la mobilisation qu'est l'utilisation des technologies numériques.

+ *Comité national de formation (CSMO-ESAC/TNCDC) :*

Les offres de formation affluent de toute part sur Internet, offertes par des boîtes de formation connues et moins connues. Un comité national de formation est en place pour harmoniser une

offre de formation pour les différents réseaux québécois. Plusieurs CDC ont des programmations de formation et donnent des formations à leurs membres maintenant, d'autres sont en sondage auprès de leurs membres pour connaître leurs besoins. Plusieurs CDC ont déposé des projets au PACME dans le volet entreprise et plusieurs sont en démarche au PACME dans le volet promoteur collectif (3). Donc, il est suggéré, qu'avec les CDC partantes, nous puissions réfléchir à la possibilité de mutualiser une offre de formation pour l'ensemble du réseau.

(Suivant le doodle qui a circulé, la rencontre est prévue le 9 juin, de 9h à 11h. Pour participer à la rencontre : <https://us02web.zoom.us/j/89648201027>)

- + *Projet national de soutien psychologique pour les travailleurs (CSMO-ESAC/TNCDC) :*
Pas de nouvelle, mais bruit de coulisse positif.

SUIVI DES PROGRAMMES ET ANNONCES GOUVERNEMENTALES

RAPPEL : VOIR LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET LA MISE À JOUR HEBDOMADAIRE DE L'ANALYSE DES MESURES GOUVERNEMENTALES WWW.TNCDC.COM/COVID-19/

- + *Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)*

Le MTESS a demandé à la TNCDC de préciser comment est géré et utilisé le PACME dans les différentes régions. Suivant les réponses obtenues par les CDC, voici le portrait qui se dégage :

Volet entreprise – Gestion par Services Québec

Dans le cadre de la crise, quelques CDC se sont d'abord adressées à leur CLE ou Services Québec pour bénéficier du programme PACME. Plusieurs ont simplement déposé une demande pour offrir des formations à plusieurs organismes de leur territoire (forme collective). Ces demandes ont été reçues, mais ont été attribuées au volet « entreprise » du programme. Dans ces cas, on a demandé aux CDC de remettre une lettre explicative ou de remplir un formulaire et de joindre les soumissions obtenues pour l'offre de formation. Ceci a notamment été le cas en Outaouais, en Chaudière-Appalaches, au Saguenay Lac-Saint-Jean. Toutefois, à ce jour, seulement la CDC Rond-Point (Outaouais) a reçu une confirmation de financement. En effet, les délais de traitement semblent être très longs.

Volet collectif – Gestion par la Commission des partenaires

Dans les cas où Services Québec n'accepte pas les demandes des CDC dans le volet entreprise, on réfère alors les CDC au volet collectif qui est géré par la Commission des partenaires du marché du travail, bien que nous ne savons toujours pas si les CDC (qui ont une action locale) sont admissibles (semble être réservé aux organismes régionaux). Dans ce cas, la démarche est vraiment plus complexe. Un long formulaire détaillé est demandé. La CDC doit avoir une lettre d'approbation du CSMO-ESAC. C'est beaucoup de travail ne sachant même pas s'il est possible d'avoir du financement. Pour le moment, 3 CDC sont en démarche, toutes de la Montérégie. Plusieurs questions ont été adressées, mais demeurent sans suivi.

Délais et investissement insuffisants

Dans au moins une région, celle de Lanaudière, on nous a indiqué qu'il serait difficile de faire financer de nouvelles formations étant donné que les sommes réservées sont déjà engagées par le nombre de demandes en cours. Par ailleurs, plusieurs CDC auraient été intéressées à déposer des projets de formation, mais elles ne le feront pas, car elles estiment manquer de temps pour la

réalisation d'ici le 30 septembre. Pour nous, il s'agit de consulter les organismes pour identifier les besoins prioritaires, développer l'offre de formation avec les ressources disponibles (pas évident non plus la disponibilité des formateurs), obtenir le financement, en faire la promotion... Enfin, d'autres CDC ont simplement fait financer leur projet de formation par Centraide ou par leur MRC. Dans ces cas, les formations peuvent être offertes rapidement et avec beaucoup moins de contraintes.

+ *Soutien fédéral de 350 M\$ pour les organismes communautaires et fonds d'urgence*

De nombreuses groupements se questionnent sur le déconfinement et les coûts qui seront engendrés par l'adaptation des pratiques d'intervention et des locaux pour respecter les normes sanitaires de la santé publique. Les fonds d'urgences pourraient être une avenue pour financer ce type de dépenses. Par ailleurs, nous pensons également que le fonds d'urgence du Canada pour l'appui communautaire pourrait également servir à cela. Les fonds qui devaient être en partie gérés par Centraide devraient être disponibles très prochainement. Tout du moins, dès la semaine prochaine, nous devrions avoir des nouvelles, sur les dépenses admissibles, mais les critères seront à l'évidence plus souples d'actuellement.

+ *Prestation canadienne d'urgence (PCU)*

Le gouvernement vient d'ajouter un critère d'admissibilité pour recevoir la PCU. En effet, si vous vous occupez d'enfants ou d'autres personnes à charge dont l'établissement de soin est fermé en raison de la COVID-19, vous serez admissible à la PCU. Cette précision est intéressante à faire dans le contexte des proches aidants et du rappel au travail, dans le cadre du déconfinement. Je vous rappelle que les employés ont droit à 16 semaines de prestation et ce qu'au 3 octobre 2020.

Par ailleurs dans le cadre du rappel des employés au travail, les employés seront tenus de rembourser la PCU, que s'ils ont gagné plus de 1000\$ pour la période en question. Par exemple, pour la période actuelle du 12 avril au 9 mai, si vous avez réembauché vos employés le 5 mai, ils n'auront pas gagné entre le 5 mai, date de réembauche et le 9 mai, fin de la période, plus de 1000\$. Ils pourront donc conserver leur prestation.

Enfin, contrairement à ce qui a été véhiculé dans les médias cette semaine, si un employé est rappelé au travail il est tenu de s'y rendre à moins d'avoir des raisons de santé de ne pas le faire ou si une démarche auprès de la CNESST convient que les risques sur la sécurité du travailleur sont trop élevés. Ainsi, il est faux qu'un travailleur peut continuer de bénéficier de la PCU s'il refuse de reprendre de travail.

+ *Subvention salariale d'urgence (SSUC)*

Le gouvernement vient d'annoncer que la subvention salariale sera prolongée après le 6 juin. À l'heure actuelle, les organismes ont droit à trois périodes de subvention (du 15 mars au 6 juin).

+ *Fonds de la Caisse d'économie solidaire*

La caisse d'économie solidaire vient d'annoncer 10 mesures financières et d'accompagnement pour répondre aux besoins des entreprises d'économie sociale et des organismes communautaires membres de la Caisse. Pour être admissible, il faut faire affaire régulièrement avec la caisse d'économie solidaire (transit 92276) depuis plus d'un an. Voici quelques éléments intéressants :

- + Garantie spéciale de relance : pour accéder plus facilement à une marge de crédit ou à un prêt.
- + En collaboration avec des Fondations, qui agissent comme endosseurs.

- + Aide solidaire de relance : est un soutien financier non remboursable pouvant atteindre 15 000 \$.
- + Service de consultation pour la relance : offre un montant pouvant atteindre 5 000 \$ pour couvrir les frais de consultation d'une firme afin de soutenir l'organisation pour planifier ou réaliser la relance de ses activités.
- + Dons solidaires de relance : montant de 1 000 \$ à 2 000 \$ en appui aux initiatives de relance
- + Guide de relance : Le Guide de relance solidaire est un document d'information gratuit conçu pour les entreprises d'économie sociale et les organisations communautaires. Consultation gratuite dès le 25 mai.

+ *Fonds d'aide et de relance régional (FARR)*

Le FARR vise à offrir une aide financière d'urgence aux PME et aux Entreprises d'économie sociale qui se sont vu refuser ou qui ne sont pas admissibles aux autres programmes fédéraux, afin qu'ils puissent demeurer opérationnels. Les critères d'admissibilité généraux sont les suivants : être une PME ou un OBNL enregistré au Québec ; présenter un besoin de liquidités lié aux contrecoups économiques de la COVID-19; ne pas être admissible ou avoir été refusé dans le cadre d'autres mesures d'aide fédérale.

Ce fonds est doté d'une enveloppe de 211 M\$ pour le Québec. Il propose un appui financier aux PME vulnérables qui ne sont pas admissibles aux mesures déjà mises en place et qui sont aux prises avec des difficultés de liquidités et une aide aux entreprises et aux organismes en leur donnant un accès indispensable au capital dans les communautés rurales desservies par les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les Centres d'aide aux entreprises (CAE).

PARTAGE D'INFORMATIONS

- + Une CDC partage qu'un conseiller du programme de soutien à l'action communautaire du CISSS de l'Estrie a affirmé que la CDC faisait de la désinformation en indiquant que les organismes communautaires n'étaient pas concernés par les réouvertures du 11 mai dernier. Il semblerait ainsi qu'il demeure des **enjeux d'interprétation par les fonctionnaires de la liste des services dits « essentiels » ou prioritaires**. On précise d'ailleurs que cette liste est mise à jour régulièrement donc il faut s'y référer.

On rappelle ainsi qu'à l'exception des organismes offrant déjà des services prioritaires, il n'est pas attendu que les organismes ouvrent leurs portes à nouveau. En effet, l'ouverture des services au 4 mai concerne les commerces ayant pignon sur rue et les manufactures. Par la suite, ce sont les écoles et les garderies qui ouvriront leurs portes à compter du 11 mai. Dans cette même foulée, il semblerait que les **organismes communautaires familles et les haltes-garderies** communautaires aient reçu des indications claires qu'ils étaient autorisés à reprendre des activités à compter du 11 mai.

Ainsi, on recommande toujours aux organismes de **poursuivre le télétravail** et les activités téléphoniques et virtuelles. On commence toutefois à ressentir une pression de la population qui a des attentes, et parfois même des travailleuses et travailleurs. Il nous faut ainsi commencer à réfléchir à la relance des activités et aux enjeux pour les organismes bien que les directives et informations parviennent au compte-goutte.

[TNCDC.COM/COVID-19](https://tncdc.com/covid-19)

COVID-19

Centre de documentation
de la TNCDC

